

Master 1 DROIT

Examens du 1^{er} semestre 2013/14

SESSION 1

Droit international privé des affaires

(MIGNOT)

(Cas pratique)

La GmbH Wurst a son siège à Kehl en Allemagne. La SAS Mac Abbé a son siège à Strasbourg. Le 16 février 2013, la GmbH a envoyé à la SAS par courrier postal une offre de vente de presses hydrauliques précisant leur type, la quantité offerte, leurs caractéristiques et prix (645 000 euros). L'offre indique que la vente est soumise à la loi allemande et que le vendeur se charge du transport jusqu'à Strasbourg. La SAS a reçu cette offre le 20 février 2013. Le 22 février 2013, la GmbH a envoyé un courriel à la SAS l'informant de la révocation de son offre. Le 25 février 2013, la SAS a envoyé un courriel à la GmbH pour l'informer de ce qu'elle acquiesce à sa proposition reçue le 20 février 2013. En réponse, la GmbH a envoyé un courriel le 4 mars indiquant qu'elle ne se considérait pas comme liée et qu'elle n'exécuterait pas le prétendu contrat.

1°) Déterminer les règles applicables à la relation entre les deux sociétés

2°) Exposez quelles sont les juridictions nationales compétentes

Durée : 1 heure

Document(s) autorisé(s) : Aucun

Matériel autorisé : Aucun

Il ne faut pas reproduire les faits du cas pratique

Il sera tenu compte de la présentation, du style et de l'orthographe

Il vous est demandé de rédiger des réponses synthétiques (3 pages maximum)

